

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU RHONE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023



Publié le **06 JUIL. 2023**

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 27 juin 2023

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_091

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU
COLLÈGE CHARLES
SÉNARD DANS LE CADRE
DE LA BIENNALE DE LA
DANSE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, M. TAKI, Mme LINARES, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, M. AURELLE
Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme WEBANCK), M. JUENET (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. DEYGAS (par proc. à Mme BLACHERE), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **06 JUIL. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069216900340-20230703-D2023_091-DE

Rapport de : Viviane WEBANCK

La Ville de Caluire et Cuire s'est engagée dans la préparation du défilé de la Biennale de la Danse pour l'année 2023, en lien avec la Compagnie Ruée des Arts dont le projet artistique « Starting Block » s'inscrit dans le thème

de cette édition : en faisant le lien entre les arts et le sport et mettant l'accent sur la notion de dépassement de soi.

Parallèlement, un projet de territoire est porté par la Ville avec l'appui de ses partenaires, tout au long de la préparation du Défilé. Cet ancrage territorial permet d'inclure l'ensemble des habitants de la commune à cette phase décisive de préparation du Défilé, en particulier les publics les plus éloignés ou résidant dans les quartiers en veille active.

C'est dans ce cadre que la Ville souhaite accorder une subvention exceptionnelle au collège Charles Sénard, situé dans le quartier de Montessuy.

Le projet, conçu comme un prolongement du défilé « Starting Block », a été travaillé au sein de l'établissement entre la Compagnie Ruée des Arts et les enseignants afin de permettre à deux classes de sixième de se familiariser avec la danse et de bénéficier d'un apprentissage à la fois artistique et culturel. Les deux classes de sixième ont ainsi pu bénéficier, au mois de mai, lors de leurs temps d'éducation physique et sportive, de deux séances de médiation artistique de deux heures chacune, animées par les danseurs de la Compagnie Ruée des Arts. Sous la responsabilité pédagogique du personnel enseignant de l'établissement, ces séquences ont permis aux élèves d'apprendre une partie de la chorégraphie du défilé et de s'initier à la pratique artistique et sportive de la danse.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € au collège Charles Sénard, dans le cadre du projet de défilé de la Biennale de la Danse ;

- DE DIRE que les crédits afférents à cette dépense seront imputés au compte fonction 311 nature 65748 du budget de l'année en cours.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

06 JUL. 2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.